



Cercle de Réflexion sur l'Organisation
des Mouillages du Bassin d'Arcachon
Association loi 1901 n° W336001119
11 Allée de Botereau 33470 Le Teich
05 57 52 32 63

Arcachon le 11 janvier 2011

Le Président Pierre Contré

Lettre ouverte à Mr Yves FOULON, Président du Conseil d'Administration du Port d'Arcachon

Monsieur le Président,

L'Association CDROM rejette l'ensemble de la tarification 2011 proposée par le Port d'Arcachon parce que discriminatoire, totalement injustifiée, dangereuse pour l'équilibre budgétaire de l'EPIC et ne correspond pas aux attentes des clients pour les motifs suivants :

- à Arcachon, le prix des places en passager depuis plusieurs années est largement supérieur à celui des autres ports voisins
- l'écart très important (315 %) entre tarifs titulaires et passagers ne se justifie pas
- il n'y a pas de contrepartie à la suppression de l'abattement de 2,00 ml pour les pinasses
- la suppression des avantages sur les prestations grutage/carénage qui étaient accordés aux Associations laisse entrevoir la volonté d'une rupture de confiance
- l'augmentation de 56% du tarif de base des grutages va ouvrir la concurrence vers les sorties d'eau sur les cales de mise à l'eau
- le planning Service Manutention 2011 entrave fortement l'activité maintenance aux navires, alors qu'elle est nécessaire pour la sécurité des navigateurs.

Pour ces motifs, l'Association CDROM propose :

- afin de s'aligner sur les tarifs des autres ports, que les tarifs passagers ne doivent pas dépasser le double des tarifs titulaires
- de faire perdurer l'avantage des 2,00 ml, alloué jadis aux pinasses, navires emblématiques du Bassin d'Arcachon, parce qu'elles ne disposent jamais d'un emplacement correspondant à leur longueur
- le rétablissement de l'ancien planning manutentions qui correspondait aux attentes des usagers
- le rétablissement de l'ancien tarif et avantages accordés aux professionnels et associations pour les manutentions/carénages
- l'amélioration du fonctionnement des instances consultatives et décisionnaires par l'élection démocratique des représentants des plaisanciers et notamment en leur donnant le temps de réflexion nécessaire pour se prononcer.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte l'ensemble de ces remarques lors des débats du prochain Conseil d'Administration le 12 janvier 2011 pour lequel nous souhaiterions vivement être invités à titre consultatif.

Le Président CDROM, Pierre Contré